

Masseurs-kinésithérapeutes : exercice libéral ou salarié ?



© 2022 Les Echos Publishing

Selon les chiffres de la profession, l'exercice de la kinésithérapie est majoritairement libéral. En effet, en 2020, sur 91 485 kinésithérapeutes inscrits au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), 73 229 étaient libéraux (80 %), 2 322 mixtes (3 %) et 15 934 (17 %) salariés. Pour analyser les raisons d'un choix aussi massif, qui n'est pas sans poser un problème de recrutement dans le secteur public, un questionnaire a été envoyé aux directeurs d'écoles et instituts en kinésithérapie ainsi qu'aux associations étudiantes locales pour interroger les étudiants en kinésithérapie en la matière et a été diffusé ensuite sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Les stages, un facteur influençant

D'après les quelque 820 réponses obtenues, il semble que les stages représentent le facteur le plus influençant, et ce quelle que soit la catégorie projetée par l'étudiant (libéral, salarié ou mixte). Pour ceux qui s'installent en libéral, les stages procurent de la liberté d'entreprendre (57,8 %) et de l'autonomie (44,8 %). Tandis que ceux qui sont salariés citent plutôt le travail en équipe (44,2 %) et la diversité-spécificité des pathologies (43,4 %). La rémunération n'arrive qu'au 5^e rang pour les deux catégories.

Pour consulter l'étude : <https://www.actukine.com>

© 2022 Les Echos Publishing